



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2024

Délibération n°2024032

Date de convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre FENOUIL, Maire-Adjoint :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Catherine ZDYB Conseillers.

Excusés :

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Alain CHAZOT pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents :

Anca-Loredana FINE
Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION / CONTRAT DE CONCESSION DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Le service public des fourrières peut faire l'objet d'une gestion directe ou concédée avec la compétence exclusive de l'officier de police judiciaire pour donner l'ordre de mise en fourrière et de main levée.

Par délibération n° 2021040 du 13 Avril 2021 le Conseil Municipal approuvait le projet visant à confier la gestion de la fourrière municipale automobile à un exploitant privé. Cette délibération approuvait également :

- Le projet de contrat liant la Ville à l'exploitant,
- La fixation des tarifs de ce service à hauteur des tarifs officiels en vigueur,
- Le lancement de la consultation sous forme de délégation de service public en autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat avec le candidat sélectionné à la fin de la procédure.

C'est ainsi que la Commission de délégation de service public par avis du 20/06/2021 sélectionnait le garage du Brou pour lui confier cette délégation de service public

Cette délégation de service public arrive à échéance le 30/06/2024.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler la procédure.

Vu l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

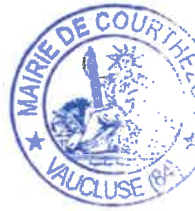
Vu les articles L. 325-1, L. 325-1-1, L. 325-1-2, L325-3 du Code de la Route,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service et de renouveler le contrat de concession de service public de la fourrière automobile prenant fin en juin 2024,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la consultation sous forme de contrat de concession conformément au code de la commande publique.
- **RAPPELLE** qu'il sera fait application des tarifs officiels en vigueur pour la tarification de ce service,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant son Premier Adjoint, à signer le contrat avec l'entreprise qui sera sélectionnée par la commission de délégation de service public ainsi que toutes les pièces se rapportant au contrat.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Jean-Pierre FENOUIL



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.